



Treglonou

Monseigneur,

En réponse à votre circulaire, en
Date Du 25 octobre 1856, j'ai l'honneur
De vous dire qu'il y a deux confréries,
celle Du Rosaire et celle Du Sarcophage,
dans la paroisse De Treglonou les deux
confréries ont été constituées en l'année
1805 par il Monseigneur André, évêque
De Quimper, M^{re} Champs étant Recteur
De ladite paroisse. Les pratiques De
Dévotion sont suivies par un grand
nombre de personnes qui assistent
généralement aux deux Rosaire que
l'on récite tous les Dimanches et fêtes,
l'un avant et l'autre après Vêpres.
Il y a aussi un autel dédié à la Sainte
Vierge. il y a de plus deux Sœurs Du
Tier-ordre tous les premiers Dimanches
Du mois, et tous les jours De fêtes

^{monseigneur}
De la sainte Vierge, on fait, autour
du cimetière, une procession à laquelle
le prêtre porte une petite image de la
sainte Vierge, et pour les grandes solennités,
quatre-vingt personnes en portant
un grand drapeau en brancard.
Le vicar de l'église n'est pas établi
plusieurs familles le font dans leurs
maisons.

Veuillez, Monsieur, agréer mes
respectueux hommages

Henri Mouton de
Tréglonou

Tréglonou le 23 Décembre 1856.